



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mobilisation du fonds européen REACT à destination de la politique de solidarité

Question écrite n° 13302

Texte de la question

M. Philippe Guillemard interroge Mme la ministre des solidarités et des familles sur l'utilisation de l'enveloppe du fonds européen « REACT » à destination du domaine alimentaire. Le Gouvernement a rappelé avec force que face à la pauvreté, on a le devoir d'agir pour corriger les inégalités et répondre à l'urgence sociale provoquée par l'inflation. C'est l'essence même du pacte des solidarités qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024 et qui prolonge et étend l'action de la majorité présidentielle en la matière. En effet, depuis 2020, on subit les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire de la covid-19 et de l'invasion russe en Ukraine entraînant une certaine inflation, bien que maîtrisée, en ce qui concerne les produits énergétiques et alimentaires. C'est pourquoi le fonds européen « REACT-EU » a renforcé son aide aux plus nécessiteux en abondant d'un point de vue financier le programme français du FEAD (Fonds européen d'aide aux plus démunis) d'un montant de 104 millions d'euros. De plus, le fonds social européen (FSE+) a été doté d'un budget de 88 milliards d'euros pour la période 2021-2027, dont 6,7 milliards d'euros alloués à la France qu'il convient de saluer, bien au-delà des 3 % règlementaires devant être attribués à l'aide alimentaire. Il apparaît cependant qu'une partie importante de la dotation du pays au titre du fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) n'a pour l'heure pas fait l'objet d'appel à candidature. Dans cette perspective, il interroge donc le Gouvernement sur la mobilisation de cette enveloppe afin qu'une partie de celle-ci puisse être affectée aux associations françaises œuvrant en faveur des plus démunis.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Guillemard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13302

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Solidarités et familles

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10649

Question retirée le : 13 février 2024 (Fin de mandat)